

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

CRISE ? QUELLE CRISE ? :
Tout va bien dans les Ardennes. Le bonheur et la prospérité règnent grâce à un gouvernement efficace et soucieux de justice sociale. Les enseignants profitent d'un contexte euphorique...

Voir pages 5 et 6

PARITARISME : MONUMENT EN PÉRIL

Madame l'Inspectrice d'Académie,

A l'entrée de cette CAPD, les représentants des personnels du SE-UNSA, SNUDI-F0 et SNUipp-FSU tiennent à vous faire part de leur mécontentement concernant le fonctionnement du paritarisme pour notre profession. En effet, depuis les nouvelles modalités pilotées par le Ministère au printemps 2009 concernant le mouvement des instituteurs et professeurs des écoles, une dégradation sensible du dialogue concernant les opérations de gestion collective que nous avions pressentie et dénoncée ici même s'est instaurée.

C'est pourquoi, Madame l'Inspectrice d'Académie, les représentants des personnels vous demandent avec solennité de prendre la juste mesure de ce mécontentement et d'accéder à leurs demandes :

Nous continuons à demander le rétablissement d'une seconde phase du mouvement transparente fin juin avec formulation de vœux et attribution des postes au barème.

Nous demandons l'application stricte des pratiques départementales avec notamment la publication des postes à profil créés et un appel à candidature.

Nous sollicitons l'envoi des documents de travail sur support papier pour chaque Commissaire paritaire, le dialogue social n'ayant pas à faire les frais des politiques de restriction budgétaire.

Enfin, nous demandons le rétablissement pour septembre 2011 de la traditionnelle CAPD de rentrée très utile pour l'étude des dernières affectations.

Déclaration intersyndicale à l'initiative du SNUipp 08

Page 1 : Sommaire et édit
Pages 2-3 : CAPD/CTPD : le paritarisme en question.
Pages 4 : Rythmes scolaires
Pages 5-6 : La crise, Quelle crise ?
Page 7 : L'idée-cadeau du jour.
Page 8 : Bulletin d'adhésion

n° 173
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : décembre 2010
0,50 euro



MOINS DE RETRAITE.
MOINS D'EFFECTIFS.
MOINS DE MOYENS.

QUE VA T-ON ENCORE
COUPER DANS
LE SERVICE PUBLIC ?

Le service public,
on l'aime, on le défend



CE N'EST PAS TOUS LES
JOURS FACILE D'ÊTRE
DANS LE SERVICE PUBLIC.
MAIS J'EN SUIS FIÈRE

ET JE LE DIS !
sur le site de mon syndicat ou sur
www.facebook.com/fiers.du.service.public

Le service public,
on l'aime, on le défend

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale. _



CTPD DU 18 NOVEMBRE

Lors des précédents CTPD nous avons demandé à l'IA la communication du budget départemental comme c'est prévu dans le règlement intérieur de cette instance. Nous avons décidé de conditionner notre participation à ce CTPD aux réponses que l'IA apporterait à cette demande. Nous nous sommes adressés à l'IA dès l'ouverture de la séance.

" 1) Nous avons appris tout à fait fortuitement des mesures qui auraient dû être annoncées lors des opérations de carte scolaire et qui ne l'ont pas été :

- la création de deux missions, l'une rattachée à l'Inspection ASH et l'autre pour l'enseignement des langues vivantes

- l'attribution de décharges de direction non réglementaires.

À aucun moment vous n'avez présenté de tableau récapitulatif des mesures, tableau faisant clairement apparaître la balance (solde des reprises et des créations). Êtes-vous en capacité de nous communiquer ce tableau ?

2) Alors que le plan de formation continue avait été arrêté et que les stagiaires avaient été désignés, alors que vous nous aviez annoncé, lors du CTPD du 2 février 2010, le départ en stage de formation CAPA-SH de quatre collègues et un départ en formation de DDEAS, vous êtes revenue sur des décisions que vous aviez prises en annulant un stage au cours du troisième trimestre et en annulant tous les départs en stage ASH, sans aucune justification.

Le RI du CTPD prévoit dans son article 2 « Le CTPD reçoit communication écrite d'un rapport annuel sur l'état de l'Administration départementale. Ce rapport doit indiquer les moyens notamment budgétaires et en personnels dont dispose cette Administration. ». Or malgré nos demandes répétées vous ne nous avez toujours pas communiqué ces documents. Êtes-vous en capacité de nous les fournir aujourd'hui ?

Nous sommes convaincus que ces documents auraient permis d'éclairer ce retour sur des décisions actées dans les PV et nous renouvelons notre demande de communication des documents cités à l'Article 2 du RI.

Si vous ne répondez pas à nos requêtes, nous serions obligés de nous poser la question de l'utilité de notre présence dans ces instances."

Après une suspension de séance, l'IA n'ayant pas accédé à nos demandes, nous avons décidé de ne pas siéger.

ET SI ON ARRÊTAIT DE COURBER L'ÉCHINE ?

En ces temps où bon nombre de nos collègues se sentent infantilisés par une/un IEN qui, pour certains, ne savent plus quoi inventer, il nous semble qu'un petit rappel sur quelques points ne peut pas faire de mal.

L'obligation de résidence n'existe plus depuis belle lurette. En conséquence vous n'avez plus à formuler de demande d'autorisation de non résidence. Trop tard pour ceux qui l'ont déjà faite mais si l'IEN vous l'a refusée, pas de panique : tout accident qui pourrait survenir entre votre domicile et l'école où vous travaillez sera considéré comme un accident du travail quelle que soit la distance entre ces deux lieux.

Après l'IEN qui voudrait imposer la tenue des conseils de maître ou de cycle le mercredi matin, après celle/celui qui prétend écarter un collègue d'un niveau de classe sans motif recevable, après celle/celui qui revoit les affectations des collègues alors que les nominations ont été arrêtées par l'IA, voilà celle/celui qui ne respecte pas les textes sur les autorisations d'absence pour garde d'enfant

malade, qui revoit l'organisation du fonctionnement des RASED, qui ...

Bien sûr, à la décharge des IEN, il faut reconnaître que, comme pour celle des PE, leur formation a été considérablement réduite et qu'ils sont eux aussi nommés sur le terrain aussitôt après avoir réussi le concours mais bon, il n'y a peut-être pas que cela... Vous devez bien évidemment satisfaire les demandes de votre IEN quand elles sont réglementaires mais vous avez le droit de dire « Non » quand elle/il outrepassé ses droits. N'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp pour tout problème, nous vous accompagnerons de nos conseils et nous pourrions vous aider à faire la part des choses.

Mais c'est chacun de nous qui a la responsabilité individuelle de faire valoir ses droits lorsqu'ils ne sont pas respectés pour imposer la reconnaissance de ces droits pour tous.

NOUS AVONS DES DROITS, DÉFENDONS-LES !

L'AVANCEMENT : COMMENT ÇA MARCHE ? ...

On a beau le savoir, tous les ans, on se retourne les neurones à se rappeler comment fonctionne l'avancement. Alors tout d'abord une petite piqûre de rappel...

Les périodes de traitement ne sont pas les mêmes : du 2 décembre 2010 au 1er décembre 2011 pour les instits, du 1er septembre 2010 au 31 août 2011 pour les PE.

Promotions au demi-choix (instits) et choix (PE) : cinq septièmes des promouvables sont promus au barème.

LES ÉLÉMENTS DU BARÈME :

- (Note + correctif pour une note de plus de trois ans) x 3
- Ancienneté Générale de Service calculée au 1er septembre 2010.

La note est celle obtenue avant le 31 octobre 2010 pour les instits, avant le 1er septembre 2010 pour les PE.

Pour être promu, il faut être promuable, donc avoir suffisamment d'ancienneté dans l'échelon (voir tableau ci-dessous).

Promotions au choix (instits) et grand choix (PE) : 30% des promouvables sont promus (deux tiers au barème strict et un tiers après discussion, en fonction notamment du nombre de promotions déjà obtenues).

ATTRIBUTION DES RESTES :

Le nombre de promus dans chaque échelon ne tombe pas forcément sur un nombre entier et génère quelquefois un reste. Par exemple : 25 instits sont promouvables au 9ème échelon. 30% doivent être promus. $25 \times 30\% = 7,5$. 7 instits sont promus au 9ème échelon et il reste 0,5. En additionnant les restes de chaque échelon, on peut attribuer des promotions sur ces restes. Conformément à notre souhait, ces promotions sont attribuées aux personnels qui partent en retraite et qui ont obtenu le moins de promotions au choix (institut) ou grand choix (PE) dans leur carrière, à la condition qu'ils puissent bénéficier de six mois d'ancienneté dans l'échelon au moment de leur départ en retraite.

Instits	Choix	Mi-Choix	ancienneté
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois
9 ^e au 10 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
6 ^e au 7 ^e	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
5 ^e au 6 ^e	1 an 3 mois		1 an 6 mois
4 ^e au 5 ^e	1 an 3 mois		1 an 6 mois
3 ^e au 4 ^e	Avancement automatique : 1 an		
2 ^e au 3 ^e	Avancement automatique : 9 mois		
1 ^e au 2 ^e	Avancement automatique : 9 mois		

PE	Grand choix	Choix	ancienneté
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois
3 ^e au 4 ^e	Avancement automatique : 1 an		
2 ^e au 3 ^e	Avancement automatique : 9 mois		
1 ^e au 2 ^e	Avancement automatique : 3 mois		

PE Hors classe	
6 ^e au 7 ^e	3 ans
5 ^e au 6 ^e	3 ans
4 ^e au 5 ^e	2 ans 6 mois
3 ^e au 4 ^e	2 ans 6 mois
2 ^e au 3 ^e	2 ans 6 mois
1 ^e au 2 ^e	2 ans 6 mois

CAPD du 30/11/2010 : Tableaux d'avancement au choix

ECHELONS	PROMOUVABLES	5/7	PROMUS	RESTE	Barème du dernier promu au barème strict
5 ^e au 6 ^e	60	42,86	42	0,86	44,600
6 ^e au 7 ^e	77	55	55	55	50,3
7 ^e au 8 ^e	51	36,43	36	0,43	59,97
8 ^e au 9 ^e	62	44,29	44	0,29	67,97
9 ^e au 10 ^e	26	18,57	18	0,57	82,44
10 ^e au 11 ^e	27	19,29	19	0,29	91,86
TOTAL	303	216,44	214	2,44	

CAPD du 30/11/2010 : Tableaux d'avancement au grand choix

ECHELONS	PROMOUVABLES	30 %	PROMUS	RESTE	Barème du dernier promu au barème strict
4 ^e au 5 ^e	59	17,7	17	0,7	41,5
5 ^e au 6 ^e	82	24,6	24 (16+8)	0,6	48,000
6 ^e au 7 ^e	107	32,1	32 (21+11)	0,1	55,49
7 ^e au 8 ^e	73	21,9	21 (14+7)	0,9	70,88
8 ^e au 9 ^e	95	28,5	28 (19+9)	0,5	77,26
9 ^e au 10 ^e	49	14,7	14 (9+5)	0,7	88,41
10 ^e au 11 ^e	33	9,9	9(6+3)	0,9	93,97
TOTAL	498	149,40	145	4,4	

EN BREF

L'IA a proposé de limiter l'effet du correctif de note dans le barème des promotions, en plafonnant la note corrigée à 19 au lieu du 19,9 en vigueur actuellement. Après discussion, la proposition a été mise au vote : 7 pour (Administration), 4 abstentions (SE) et 3 contre (SNUipp et FO).

Pour l'avancement, sur les quatre promotions au grand choix attribuées au titre des restes, deux ont été données à des retraitables. Il n'y avait aucun retraitable promuable au choix et les trois restes ont été attribués dans les échelons où on observait les plus forts restes.

Certains stages de formation continue manquent de candidats, l'IA s'est engagée à faire une relance qui est parue dans le dernier BDEN.

Nous sommes revenus sur certaines irrégularités lors de la phase administrative du mouvement intra départemental, irrégularités que les collègues nous avaient signalées. S'il était certes tard pour le faire c'est bien parce qu'une CAPD de rentrée n'a pas eu lieu comme il se devrait, ce que nous avons demandé ainsi qu'une seconde phase transparente avec formulation de vœux pour les collègues.

RYTHMES SCOLAIRES...

Le gouvernement a mis en place une consultation sur les rythmes scolaires à laquelle les conseils d'école ont été conviés. Un site internet a été installé, un processus impliquant les partenaires mis en place.. Une grand-messe s'est tenue mercredi 24 novembre à Villers-Semeuse.

Loin de nous l'idée que les rythmes scolaires ne seraient pas un sujet important mais l'expérience nous a appris à nous méfier de ces remue-méninges tous azimuts qui bien souvent, accouchent d'une souris. Quid des priorités ? Les enfants, les familles, les collectivités, les professionnels du tourisme ? Jusqu'où est-on prêt à aller ?

En ce qui concerne les enseignants peut-on ignorer le

contexte des programmes pour définir les rythmes scolaires ? Peut-on fermer les yeux sur le contexte de l'emploi dans l'éducation nationale ?

Jusqu'ici les finalités et les limites de ce débat n'ont nullement été précisées. Les modalités de la synthèse effectuée aussi bien localement que nationalement n'ont pas été données, alors qu'elles doivent garantir que nous ne sommes pas en train de remplir un énième rapport destiné aux souris du grenier.

Anne du Souich, secrétaire départementale du SNUipp a adressé la lettre suivante à Mme l'Inspectrice d'Académie à l'ouverture du débat du 24 novembre dernier à Villers-Semeuse.

SNUipp-FSU 08
Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le SNUipp 08 n'a pas l'habitude de pratiquer la politique de la chaise vide, c'est pourquoi nous participons aux débats sur les rythmes scolaires que vous organisez.

Mais, parce que nous sommes trop habitués au fonctionnement d'un gouvernement peu enclin à prendre en compte les avis des syndicats, il est hors de question de servir de faire valoir à une politique éducative nationale qui n'a entraîné que mépris et autoritarisme envers la profession depuis bien des années.

Que penser de cette consultation quand on sait que :

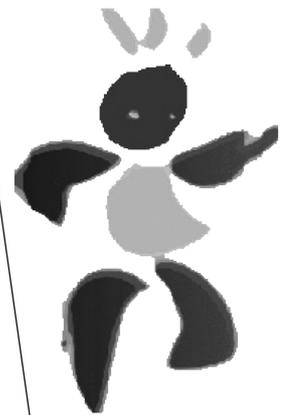
- la suppression du samedi matin s'est faite sans aucune consultation, du jour au lendemain !
- la journée de l'élève a été allongée d'une 1/2 heure, soit disant pour aider les élèves en difficulté passagère, faisant de celle-ci une des plus longues d'Europe !
- les RASED sont en ligne de mire du gouvernement alors qu'ils apportent une aide très efficace aux élèves en grande difficulté scolaire dans ce pays !
- 16 000 nouveaux postes sont en passe d'être supprimés en 2011 !
- les EVS et AVS sont condamnés à leur tour pour des raisons purement budgétaires !
- depuis plusieurs années, l'école maternelle sert de soupape d'ajustement dans les mesures de carte scolaire et de développement des enfants, dans les milieux les moins favorisés de notre société !

On ne peut pas faire confiance à un gouvernement qui n'agit qu'en fonction d'économies budgétaires et qui place l'intérêt de l'élève au second, voire au troisième plan !

Nous ne sommes pas dupes. Nous participons à ces débats comme des auditeurs attentifs mais pas comme des acteurs trop souvent bafoués par des ministres successifs. Nous n'avons plus confiance en nos gouvernants dont la seule modalité d'action est l'injonction, et en cela nous sommes le reflet de la profession toute entière.

Enfin, le SNUipp-FSU interrogera la profession à l'issue de cette consultation nationale sur les rythmes scolaires et c'est au niveau de ses instances nationales qu'il rendra ses conclusions sur ces débats.

Anne du Souich
Secrétaire départementale du SNUipp 08



Nous imprimons alors que la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les rythmes scolaires vient de rendre un rapport préconisant d'interdire la semaine de quatre jours.

On croit rêver lorsqu'on se rappelle le silence assourdissant qui avait, à droite, accompagné l'adoption de cette même mesure par Darcos.

Les autres mesures préconisées n'étonneront pas vraiment : raccourcissement de l'année scolaire de 2 ou 3 semaines (départ en vacances le 14 juillet et retour le 25 aout)

Les consultations auront bien les conséquences que l'on prévoyait - quasi nulles - et c'est en dernier ressort un petit comité ministériel

qui décidera sans doute.

Le SNUipp suivra l'affaire et donnera un avis, inspiré par les avis des collègues, comme il l'avait fait lorsque l'ancien ministre avait mis en pratique SA semaine de 4 jours (à lui tout seul !) avec l'assentiment des parlementaires de droite - béats devant lui à l'époque..



LA CRISE, QUELLE CRISE ?

Dans les Ardennes, c'est l'euphorie ! Chaque jour apporte ses bonnes	nouvelles. Les entreprises industrielles fleurissent et prospèrent. Les travailleurs	voient le spectre du chômage fuir à toutes jambes. Des Services	publics, grassement financés par l'État, grouillent à chaque coin de rue. Les	sangliers grognent de contentement !
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

UNE PROSPÉRITÉ QUI VIENT DE LOIN

Entre 1974 et 2004, l'industrie a perdu 82 900 emplois en Champagne Ardenne. Crise du textile, crise de la sidérurgie : notre région est touchée de plein fouet ! Pourtant, celle-ci reste néanmoins plus industrielle que le reste de la France.

En 1999, les Ardennes et la Haute-Marne se placent, parmi les cinq départements français les plus spécialisés dans les biens

intermédiaires. Ils occupent les deux premières places au classement pour la métallurgie, grâce notamment à la fonderie. Au niveau régional, cette seule activité occupe un peu plus de 6 000 personnes en 1999 dont 63% dans le seul département des Ardennes.

Les Ardennes et la Haute-Marne sont aussi spécialisées dans les secteurs de la fabrication de produits métalliques ou de la production de métaux non ferreux. Secteur moins traditionnel, l'automobile occupe en 1999, 5 100 personnes. Il est concentré, pour 93 % de l'emploi, au sein de cinq établissements équipementiers :

Mefro Roues (anciennement Michelin Roues) dans l'Aube, Visteon et Delphi dans les Ardennes, Valéo et Vallourec dans

la Marne. Ces deux derniers départements, en occupant respectivement les 7^e et 14^e positions, sont relativement spécialisés dans cette activité.

En 2004, la fonderie dans les Ardennes occupe 4 000 salariés. L'établissement Peugeot-Citroën en regroupe à lui seul 64 %.

En amont du secteur automobile, celui des fibres artificielles situe le département des Ardennes à la 3^e place, derrière la Drôme et la Meuse.

Fin 2004, la Champagne-Ardenne employait 522 000 personnes, 16 600 de moins que 30 ans plus tôt...

Source : DRTEFP et INSEE Champagne-Ardenne 2000

2008 : HOUURRAH!

Entre début 2008 et fin 2009, la Champagne-Ardenne perd 17 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles. Toutes les grandes composantes de l'emploi sont plus ou moins affectées par la crise. Près de la moitié des emplois perdus relève de l'industrie.

Les entreprises sous-traitantes de la filière automobile sont les plus touchées, d'autant qu'avant l'entrée en récession certaines étaient déjà en phase de restructuration.

Premier bénéficiaire en période de forte activité, le secteur de l'intérim est également le premier secteur sacrifié en période de ralentissement, plus de la moitié des missions d'intérim étant localisée dans l'industrie. Au cours des deux années 2008 et 2009, les effectifs d'intérimaires diminuent du tiers.

Les Ardennes sont fortement pénalisées avec un poids des effectifs de l'industrie et de l'intérim de 45 % en début de crise. L'emploi recule davantage que dans la région dans tous les grands secteurs d'activité du département.

Les entreprises de Champagne-Ardenne, comme celles des autres régions, font, dès novembre 2008, très largement appel au chômage partiel, jusqu'alors très peu utilisé.

46 % des heures de chômage partiel autorisées en Champagne-Ardenne sont d'origine ardennaise.

Source : Insee (article Monique Saliou, Patrick Bouny)



Le tourisme est en pleine expansion dans notre département !

La plus grande zone franche de France !

Le dispositif d'exonérations fiscales et sociales dont peuvent bénéficier les entreprises situées sur le territoire d'une commune du Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER) de la Vallée de la Meuse (362 communes sur 463) est entré en application le 1^{er} janvier 2007, et s'applique jusqu'au 31 décembre 2011.

- exonération d'impôts sur les sociétés jusqu'à 7 ans en cas de création d'activité.
- exonération d'imposition forfaitaire annuelle jusqu'à 7 ans en cas de création d'activité.
- exonération de taxe professionnelle jusqu'à 5 ans en cas de création ou d'extension d'activité.
- exonération de charges sociales jusqu'à 7 ans en cas de création ou d'extension d'activité.
- exonération de Taxe Foncière jusqu'à 5 ans en cas de création ou d'extension d'activité.
- exonération d'impôt sur le revenu jusqu'à 7 ans en cas de création d'activité.



LA CRISE, QUELLE CRISE ?

En Europe, les gouvernements ont réussi à convaincre chacun que la situation était revenue à la normale

après la petite secousse de 2008. Les travailleurs ravis de la modération salariale et de la flexibilité de l'emploi,

réclament la suppression rapide des aides sociales qui pourraient blesser leur fierté. Petit tour rapide....

Services Publics : Une Farandole de fonctionnaires chouchoutés

Depuis 1995, c'est une succession de reprises de postes, année après année, dans les écoles de notre département. En 15 ans, ce sont 213,5 emplois d'enseignants qui ont été supprimés dans le 1^{er} degré uniquement et on ne compte pas les postes d'agents municipaux !

Entre la rentrée de 1999 et la rentrée 2009, ce sont 3653 élèves de moins dans les écoles ardennaises, selon l'inspection académique...

Pourtant, celle-ci omet de signaler

- que la chute des effectifs a cessé à partir de 2005, et qu'on a continué à rendre des postes au Ministère chaque année depuis.

- que si le nombre d'élèves de maternelle a baissé, c'est parce que l'accueil des enfants de 2 ans a régressé de 20 points en quelques années, passant de 55 à 35% par souci d'économies.

Si la chute démographique a été un élément incontournable dans la perte d'emplois dans l'enseignement de notre département, la politique de réduction des services publics se surajoute sans prise en compte aucune des difficultés sociales engendrées par le chômage avec son lot de conséquences néfastes pour les familles et l'éducation des enfants ! Et pour les populations, vient s'ajouter la ribambelle de réductions des services publics : La Poste, les hôpitaux, les services sociaux, les services de l'emploi et tutti quanti !



ET LA MANNE TOMBA !

Difficile de récapituler toutes les aides directes ou indirectes qui ont été distribuées ces dernières années, que ce soit par l'état, le Conseil Régional, ou le Conseil général... Rares sont les réponses aux questions dans ce domaine

A croire que le sens de l'addition n'est pas encore acquis chez tous nos énarques...

CELLATEX, THOMÉ-GÉNOT ont fait la une de l'actualité.. Combien d'autres ?

La presse ardennaise nous apprend en juin 2010 que plus de 2,2 Millions d'euros viennent d'être distribués aux entreprises par la commission

permanente du Conseil Général des Ardennes !

- 600 000 € à la commune de Rethel pour la construction d'une usine-relais

- 201 230 € pour un espace commercial à Signy-le-Petit

- 977 746 € pour la promotion des entreprises artisanales

- 192 936 € d'aides aux PME,

-232 400 € pour "Ardennes initiative" ..soit un total de 2 204 312 € (deux millions deux cent quatre mille trois cent douze euros) !

Citons aussi :

ENIA : 3 millions d'aide de l'état /Région/Département

OXAME : 300 000 euros d'aides publiques venant à hauteur égale (100. 000 euros) du Département, de l'Etat et de la Région. Elle a en outre bénéficié d'exonérations massives de charges patronales

FORGEX (repreneur de RAGUET) a touché une subvention de 2000 euros par salarié repris et se voit exonéré de charges pendant 7 ans après n'avoir versé que 300 000 euros pour la reprise alors qu'il y avait des stocks mobilisables pour 3,5 millions d'€ !

Les subventions pullulent, les requins accourent... Et bien sûr l'honnêteté ne peut se mesurer qu'après coup...

Certes, il faut attirer le chaland ; mais ne pourrait-on poser des limites, des conditions ? et en toute transparence...

Il s'agit quand même de l'argent public, donc celui de nos impôts... Question efficacité on peut s'interroger pour les 20 ans à venir car notre région serait la seule à continuer à perdre des habitants... et ses emplois ?

DES RÉSISTANCES S'ORGANISENT



Les syndicalistes grincheux menacent l'harmonie générale...

Impuissants face aux résultats prodigieux de l'économie locale, quelques professionnels de la sinistrose comme le mystérieux snuipp 08 s'obstinent à réclamer un renforcement des services publics, un contrôle des subventions au patronat, une relocalisation de l'industrie, un développement des activités liées aux énergies renouvelables, à l'entretien des espaces publics...

Ces utopistes incorrigibles prétendent que les simples citoyens seraient à même de participer à la gestion des infrastructures du département autrement qu'en insérant un bulletin

de vote dans une urne tous les cinq ans ! La Rollex nous en tombe des mains !

Ils prétendent organiser des résistances : en récoltant ces informations, en les recoupant, en dénonçant les remises en cause des droits élémentaires et règlementaires pour renouer avec les avancées sociales pour tous et en particulier pour les plus démunis, et recréer des solidarités de lutte et changer le rapport de force face aux élites financières et politiques. Qu'ils ne s'étonnent pas si Johnny part en Suisse. Quoi, il y est déjà ?...



L'IDÉE-CADEAU DU JOUR

NOËL APPROCHE A GRANDS PAS...

Vous voulez un cadeau qui bénéficie d'ores et déjà d'une ristourne de 66%, qui vous permettra de recevoir chaque semaine une revue illustrée sur papier glacé qui vous aide dans votre métier, une revue locale trimestrielle qui vous donne tous les rendez-vous de proximité et pas seulement les avis de décès, qui vous permet de rencontrer des collègues beaux, intelligents et aimables qui deviendront sans doute des amis pour la vie. Un cadeau qui vous protégera dans votre quotidien des abus et vous permettra de faire valoir tous vos droits. Un cadeau qui vous donnera la satisfaction de participer à des événements nationaux et internationaux (8 invitations rien que pour le premier trimestre). Excursions urbaines au son des musiques populaires du monde entier (L'Internationale, avanti popolo, ejercito del ebro...)

Bon... trève de plaisanterie...

Si vous connaissez un organisme qui vous informe, vous reçoit, vous aide et vous soutient auprès de votre employeur pour une somme aussi modique en fin de compte, profitez en vite.

En attendant cette perle rare, remplissez, ou faites remplir, si cela n'est déjà fait, le bulletin d'adhésion ci-après. Les cotisations peuvent être réparties sur les mois restants suivant le rythme que vous choisirez.



Alors bon mois de décembre et bonne adhésion au SNUipp 08 !



Crédit  Mutuel

Enseignant

50 €

Cadeau de bienvenue



Reservé aux personnels de l'Éducation nationale

FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPERATIFS
GARANTIE GRATUITE**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6 avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

02900@cmne.fr

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011

Nom : <input type="text"/>																					
Nom de jeune fille : <input type="text"/>																					
Prénom : <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>																				
Date de naissance : <input type="text"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F																				
Adresse personnelle : <input type="text"/>																					
Adresse électronique : <input type="text"/>																					
Établissement scolaire : <input type="text"/>																					
Catégorie professionnelle : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>																					
Emploi : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>																					
Échelon au 1/09/2010 : <input type="text"/>																					
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																					
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire																					
Montant de la cotisation : <input type="text"/>																					
Caisse de grève (libre) : <input type="text"/>																					
Montant total à verser : <input type="text"/>																					
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B																				
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) <u>Cochez les mois où vous désirez un prélèvement</u>																					
<table border="1"> <tr> <td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	<input type="checkbox"/>									
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J												
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2010 (avril-mai 2011).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À <input type="text"/>	Le <input type="text"/>	Signature : <input type="text"/>
------------------------	-------------------------	----------------------------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	136 €	1	139 €	1	184 €
9	143 €	2	146 €	2	198 €
10	151 €	3	154 €	3	208 €
11	160 €	4	162 €	4	221 €
		5	184 €	5	233 €
		6	197 €		

Retraités	
pension < 1295 €	78 €
de 1295 à 1372 €	86 €
de 1372 à 1488 €	102 €
de 1488 à 1600 €	120 €
plus de 1600 €	137 €

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
3	121 €
4	128 €
5	134 €
6	143 €
7	151 €
8	161 €
9	172 €
10	185 €
11	198 €
Hors- classe	
5	209 €
6	222 €
7	234 €

Stagiaires	
M1	32,50 €
M2	32,50 €
Instituteurs	
Echelon	cotisation
3	114 €
4	116 €
5	119 €
6	122 €
7	124 €
8	131 €
9	138 €
10	145 €
11	158 €

Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)

Temps partiel autre quotité
(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations
À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €